

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Un glorieux centenaire. — V Congrégation de Notre-Dame: Vêture et profession religieuse. — VI Société d'une messe. — VII Aux prières. — VIII Mgr O. Routhier: Noces d'or sacerdotales. — IX Erreurs fondamentales.

AU PRONE

Le dimanche, 7 juin

On fait la consécration à la sainte Trinité (1) ;

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave.

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique (2);

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 11 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

On trouve, à la fin de l'Ordo, p. L (et LXIII) la consécration "O très doux Jésus" propre à ce triduum.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 7 juin

Fête de la **SAINTE-TRINITE, double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 11 juin), mais on doit s'efforcer de le faire.

(1) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se *confessent, communient* et *prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).

(2) Indulgence: 10 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 20 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se *confessent, communient* et *prient*, pour le pape, b) pour ceux qui font la *communio générale*, le dernier jour, pourvu qu'ils *prient* aux intentions du pape (10 avril 1907).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 14 juin

La solennité extérieure des titulaires non privilégiés qui se rencontrent, cette année, entre le 31 mai et le 21 juin, n'aura lieu que le 21 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 12 ou au 19 juillet).

Comme la solennité extérieure de la fête du Saint-Sacrement est privilégiée contre toute autre messe, à l'instar de la fête elle-même, (Rubr. génér. du brev., titre X, No 1; du missel, titre VI; décr. du 24 et du 28 juillet 1911), on ne peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754).

Diocèse de Montréal. — Du 11 mai, saint Sacrement (Dominion Bridge).

Diocèse de Valleyfield. — Du 11 mai, saint Sacrement (Howick).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

- Lundi, 8 juin.** — Contrecoeur.
Mercredi, 10 " — Saint-François-de-Sales.
Vendredi, 12 " — Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle.
Dimanche, 14 " — Saint-Lambert.

CORRESPONDANCE ROMAINE

1er mai 1914.

UN important décret de la Congrégation des Rites va jeter un certain émoi chez ceux qui recherchent les dévotions nouvelles et s'y attachent avec une ténacité digne d'une meilleure cause. Mais pour mieux le comprendre, il faut prendre les choses de plus loin.

On sait que la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus a mis longtemps à prendre rang de cité dans l'Eglise. Admise très tard par le Saint-Siège, elle s'est ensuite merveilleusement développée et de nos jours est bien, comme Dieu l'avait dit à la Bien-

heureuse Marguerite-Marie, la dévotion des derniers temps, la dernière ressource que le coeur aimant du divin Maître avait trouvée pour ramener à lui tous les fidèles. Toutefois cette dévotion est antérieure à la Bienheureuse, qu'on en donne comme la première propagatrice. Dix ans avant les apparitions de Paray, le Bienheureux Jean Eudes avait fait approuver, par plusieurs évêques de la Bretagne, un office public en l'honneur des Saints Coeurs, c'est-à-dire des Coeurs unis de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère; et on pourrait dire avec raison que les apparitions de Paray n'ont été que le *confirmatur* surnaturel de la dévotion publique au Coeur de Jésus. Mais il est aisé de remonter plus haut encore. Nous voyons, dans le procès d'introduction de la cause de la Vénérable Jeanne Guillen, religieuse augustinne du monastère d'Orihuela, en Espagne, que cette sainte moniale, poussée par l'esprit de Dieu, avait introduit dans sa communauté le culte du Sacré-Coeur de Jésus sous la même forme qu'il a pris, cent ans plus tard, à Paray. On pourrait encore remonter plus haut et trouver dans les siècles antérieurs l'embryon et les traces de cette dévotion; et à ce sujet on cite souvent un texte de saint Bernard, où ce grand docteur invite les fidèles à se réfugier dans le Coeur de Jésus.

Mais laissant de côté la digression historique, il faut constater que cette dévotion a dévié dès ses origines. Se basant en effet sur les images que la bienheureuse Visitandine avait introduites à Paray, on voulut représenter dans les églises le Coeur de Notre-Seigneur séparé de son adorable personne et l'exposer ainsi isolé à l'adoration des fidèles. Il fallut que la Congrégation des Rites intervint et déclarât qu'on ne pouvait séparer le Coeur de Jésus de sa sainte humanité. C'est alors que l'on fit faire cette image type du Sacré-Coeur qui existe au Gesù de Rome et qui a été popularisée dans la suite. Mais

bientôt un autre courant se manifesta. On plaçait dans les églises des groupes représentant les apparitions de Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie. C'était en quelque sorte proposer à la vénération des fidèles non plus le Coeur de Notre-Seigneur, mais le fait même des apparitions sur lesquelles l'Eglise ne s'était jamais prononcée. L'évêque de Viers, Mgr Bonnet, ému de ce fait qui se passait dans son diocèse, consulta la Congrégation des Rites pour savoir quelle conduite il devait tenir. La Congrégation répondit, en 1888, que ces groupes pouvaient être admis dans la dévotion privée des fidèles, mais ne sauraient être placés dans les églises et proposés à la vénération publique.

On a vu que, dès les origines, le culte du Sacré-Coeur avait tendu à faire séparer le coeur de la personne sacrée du Sauveur. Cette manière de comprendre les choses va se propager avec intensité dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il semblait que la dévotion mal éclairée des fidèles hésitât à prendre Notre-Seigneur tout entier, comme s'il était un sujet trop vaste pour sa faible imagination, et alors on tendit (permettez-moi l'expression) à diviser Notre-Seigneur en tranches. La première tentative, et qui eut un grand succès, fut le culte de la sainte Face, qui eut pour promoteur M. Dupont, dit plus communément le saint homme de Tours. Comme on vit que cette dévotion se répandait, bien que Rome eût constamment refusé de l'admettre pour le culte public, des esprits avides de nouveautés et s'inquiétant peu des erreurs dogmatiques où elles pouvaient les entraîner, s'ingénièrent à trouver autre chose. C'est alors que nous avons eu la dévotion à la plaie de l'épaule basée sur des révélations de sainte Brigitte, puis celle aux mains salvifiques du Sauveur, et il me souvient d'avoir vu des chromos représentant deux mains issues d'un nuage et se tendant vers un fidèle à genoux. On aurait pu, puisqu'on y était, prendre la

dévotion aux pieds de Jésus, qui ont parcouru toutes les montagnes de la Galilée et de la Judée à la recherche des brebis errantes d'Israël. Mais, bien que le principe fût identique, je ne connais point d'exemple de cette dévotion. Par contre, nous avons eu la dévotion à l'âme de Jésus. Ensuite, reprenant une modalité de l'âme, on a inventé la dévotion à Jésus pénitent, et on en avait des statues représentant le Sauveur les mains levées vers le ciel en suppliant. Il est clair que Notre-Seigneur ne pouvait pas être pénitent au sens strict du mot. Il avait payé notre dette, soldé notre rançon, fait pénitence pour nous. Tout au plus aurait-on pu invoquer Jésus pénitent pour nous, mais non Jésus pénitent. Par l'étymologie du mot, pénitent suppose qu'on se repent et Notre-Seigneur n'avait pas à se repentir.

Pie IX, par une lettre apostolique du 13 janvier 1875, déplorait ces errements, blâmait ces chercheurs de dévotions nouvelles qui pouvaient mettre la foi en péril et exhortait instamment tous les fidèles à s'en écarter.

Alors, comme revenant au point de départ, on implanta une dévotion nouvelle, celle au Coeur eucharistique de Jésus. Qu'est-ce que le coeur eucharistique de Notre-Seigneur ? Je ne saurais nettement le définir et n'en ai jamais eu d'explication claire. Dans l'usage de l'Eglise, nous ne disons point Notre-Seigneur Eucharistique, mais Notre-Seigneur caché sous les espèces eucharistiques. De même, il aurait fallu dire Coeur de Notre-Seigneur caché sous les apparences eucharistiques ; mais c'était bien long, cela ne disait rien de nouveau, tandis que Coeur eucharistique semblait dire quelque chose. Quoi au juste ? C'est ce que je ne saurais préciser ; mais il est à remarquer que les fidèles, en général peu instruits, se payent de mots, et comme Coeur eucharistique était une appellation nouvelle, ils se sont imaginé que cela cachait quelque chose de plus sublime, de plus parfait que le Coeur de Jésus.

La Congrégation du Saint-Office dut se préoccuper de cette nouvelle manifestation de la dévotion des fidèles, et, dans un décret du 27 mai 1891, elle déclarait que les nouveaux emblèmes du Coeur eucharistique ne sauraient être approuvés par le Saint-Siège, que d'ailleurs ce culte du Coeur eucharistique n'est pas plus parfait que celui de l'Eucharistie et n'est pas différent de celui de Notre-Seigneur.

Malgré ce grave avertissement qui aurait du suffire à tout esprit non prévenu, cette dévotion, chauffée par certaines individualités amoureuses de nouveautés, commença à se répandre. Contenue longtemps dans les limites de ce qu'on appelle le culte privé, elle voulut prendre sa place au grand soleil de l'Eglise et on demanda aux évêques de consacrer des églises au Coeur eucharistique de Jésus. Les évêques, avertis peut-être par ce décret du Saint-Office, ou au moins mis en éveil par l'étrangeté de cette dévotion, sa nouveauté, la difficulté de comprendre d'une façon nette et précise en quoi elle consistait et en quoi elle différait du culte de la Sainte Eucharistie ou de celui de Notre-Seigneur, jugèrent prudent de s'adresser au Saint-Siège. La Congrégation des Rites a répondu par une décision du 23 mars 1914, insérée aux *Acta*, qu'il fallait changer le titulaire en prenant celui du Saint-Rédempteur, du Sacré-Coeur, du *Corpus Domini* ou d'autres semblables, et qu'on réciterait l'office correspondant à celle de ces solennités qu'on aurait choisie comme titulaire. Allant plus loin, la Congrégation disait qu'on ne pouvait pas admettre dans les églises des images de Notre-Seigneur avec ces invocations *Coeur eucharistique de Jésus*. La décision était donc bien claire. Rome ne voulait pas du Coeur eucharistique de Jésus dans la dévotion et le culte publics. Cela semblait indiquer que, le culte privé devant se modeler sur le culte public, il serait utile d'en retirer cette dévotion. Pour mieux accentuer

et souligner sa pensée, la Congrégation, qui s'était appuyée sur le décret du Saint-Office du 27 mai 1891 et les lettres de Pie IX du 13 janvier 1875, réédite et réimprime à la suite de ce décret ce double document : le premier, de Pie IX, en ordre de date, est un avertissement général à tous les chercheurs de nouveautés en fait de dévotions et montre le tort qu'elles peuvent faire à la foi ; le second, du Saint-Office, vise précisément la dévotion au Coeur eucharistique et indique les motifs pour lesquels le Saint-Siège ne saurait l'approuver.

Il était à croire que cette publication aurait suffi pour tout faire rentrer dans l'ordre ; cependant je crois qu'il n'en est rien. J'ai vu, dans des journaux catholiques, des correspondances sur ce décret, où l'on admet que, si le Coeur eucharistique ne peut avoir de place dans le culte public, il garde la sienne dans la dévotion privée et que le Saint-Siège n'a jamais entendu la lui retirer. Ces journaux, plaidant une cause plutôt qu'informant le public, se sont bien gardés de reproduire les deux documents officiels que la Congrégation des Rites insère après son décret et desquels il résulte que le culte du Coeur eucharistique n'est pas plus parfait que celui de l'Eucharistie et n'est point différent de celui de Notre-Seigneur. Mais alors, si le Saint-Office s'exprimait ainsi il y a treize ans, à quoi rime cette nouvelle dévotion et que veut dire nettement le Coeur eucharistique de Jésus ?

DON ALESSANDRO,

UN GLORIEUX CENTENAIRE



Le dimanche, 24 mai, jour de Notre-Dame des Victoires, l'on a célébré, chez les Jésuites de Montréal, dans leur superbe église du Gésu, un bien glorieux anni-

versaire, celui du rétablissement de la Compagnie dans tous ses droits et privilèges par le saint pape Pie VII en 1814.

De 1534 à 1773, c'est-à-dire pendant plus de deux siècles les disciples de saint Ignace avaient noblement travaillé pour la plus grande gloire de Dieu, ainsi que le veut leur motto : *Ad majorem Dei gloriam*. Toujours à l'avant-garde de l'Eglise, admirablement disciplinés, pieux et savants, ils étaient l'honneur de la foi et de la science. Après saint Ignace de Loyola lui-même, et les saints François Xavier, François Borgia, François Régis, Louis de Gonzague, Stanislas Kostka, Jean Berchmans et tant d'autres, dont nous avons les ossements sur nos autels, la Compagnie a compté dans ses rangs, comme l'on sait, Suarez, Bourdaloue, Boscovitch, Ravignan et Secchi....

A cause même de l'immense influence dont ils jouissaient partout, les Jésuites furent partout, plus souvent qu'à leur tour, en but aux vexations et aux persécutions. Choiseul en France et Pombal en Portugal et d'autres ailleurs les poursuivirent d'une haine savante et puissante. Un jour, cédant aux instances dont il était l'objet, un pape — c'était Clément XIV, en 1773 — prononça la suppression de l'ordre. Quarante ans plus tard, de retour de son exil à Fontainebleau, le grand persécuté de Napoléon, Pie VII, rétablissait la Compagnie, qui avait su se taire mais n'avait pas pu mourir heureusement, dans tous ses droits et privilèges! C'était en 1814, et c'est ce centenaire que tous les Jésuites de l'univers, toujours chassés, mais toujours vivants quand même, célèbrent cette année.

A Montréal donc, en l'église du Gésu, il y eut fête, ce 24 mai dernier. Aucune date ne convenait mieux que celle où tombe la fête de Notre-Dame des Victoires. Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique au Canada, présidait la cérémonie. Deux jeunes Pères ont reçu de ses mains l'ordre sacré de la prêtrise.

ni
re
coi
po
gr
dé

pas
à d
grâ
pou
jus
l'or
con

G
où
Chr
hér
soci
du s

De
lisée
mar
se le
la vé
gran
dres
Jésu
une
a sur
C'e
Pères
l'ense
mess
plage

Le Très Révérend Père Hage, vicaire-provincial des Dominicains en Amérique, a donné le sermon. Nous sommes heureux de publier ici les extraits que nous lisions lundi dans les colonnes du *Devoir* de Montréal. L'éloquent Dominicain expose, d'après le verset du Psalmiste, que " La voix de l'allégresse et du salut retentit dans la demeure des justes ", et il développe ainsi son beau thème :

La demeure des justes, qui se réjouit aujourd'hui, n'est-elle pas, après l'Eglise, l'illustre famille religieuse qui donne naissance à deux nouveaux apôtres et s'enrichit de deux nouveaux trésors de grâces et de bénédictions ? Elle aussi, comme l'Eglise, a besoin, pour continuer la mission qui lui est confiée, d'élever ses enfants jusqu'aux sublinités de la prêtrise. Pour elle, comme pour l'Eglise, l'ordination sacerdotale devient une nécessité de son mandat, une condition de sa permanence.

Grâce au ciel, depuis le jour où le glorieux blessé de Pampelune, où le solitaire extatique de Manrèze, où le vaillant soldat du Christ, appelant auprès de lui six hommes de sa trêpe et de son héroïsme, fonda avec eux, dans un souterrain de Montmartre, une société qui ne voulut d'autre titre que celui de Jésus — la source du sacerdoce et de l'apostolat ne fut jamais tarie.

Des géants de travail et de sainteté apparurent aux nations civilisées comme aux nations sauvages, et ce fut, dans ce seizième siècle marqué par l'insensée révolution protestante, toute une armée qui se leva pour défendre les droits de Dieu que l'on méconnaissait et de la vérité que l'on tentait de hâcher en morceaux. Venant après les grands ordres religieux, purement contemplatifs, et après les ordres religieux mêlés de contemplation et d'action, la Compagnie de Jésus se tourna résolument vers l'action, et chaque fois qu'a surgi une nouvelle forme du mal ou un nouveau besoin des âmes, aussitôt a surgi une nouvelle forme de l'action.

C'est ainsi que, tour à tour, ou en même temps, le ministère des Pères Jésuites a compris la prédication, les missions, les retraites, l'enseignement, l'éducation, les oeuvres sociales, les oeuvres de jeunesse, les groupements; c'est ainsi qu'on les a vus, sur toutes les plages et sous tous les climats, souvent arriver les premiers là où il

y avait du danger, pénétrer toujours plus avant dans les pays infidèles, couvrir de leurs missions la Chine et le Japon, les Indes et le Tonkin, la Syrie et la Perse, plantant la croix sur les sables brûlants de l'Afrique, et, rappelons-le avec une reconnaissance émue, aborder en 1625 dans la Nouvelle-France pour l'évangéliser et pour la sauver au prix de leur martyre.

A jouer semblable jeu, on s'est exposé à la calomnie et à la persécution : ni l'une ni l'autre ne firent défaut à la combative société. Je n'ai point à en faire ici l'histoire. Disons seulement qu'afin qu'il y eût dans le monde une preuve éclatante de la vérité de la parole évangélique : " Si le grain de froment ne pourrit pas dans la terre jusqu'à en mourir, il reste seul ; et s'il meurt, il porte beaucoup de fruit ". Dieu voulut permettre un jour la mort de la Société de Jésus. Mais du tombeau où un magnanime exemple d'obéissance l'ensevelit pour quelques années Dieu fit bientôt sortir la résurrection et la vie !

Et voici qu'en cette année de grâce 1914, nous avons le bonheur de célébrer le centenaire de cette glorieuse résurrection. Le 7 août 1814, le Souverain-Pontife Pie VII, par la bulle *Sollicitudo*, rétablissait et restaurait la Compagnie dans tout l'univers catholique, avec tous les droits, faveurs et privilèges, qui lui avaient été concédés à son origine. De ce grand et heureux événement, ne convenait-il pas au moins de faire mémoire, et m'auriez-vous pardonné de l'avoir passé sous silence ? Avec vous, mes Révérends Pères, nous nous réjouissons, avec vous, nous remercions celui qui mortifie et qui vivifie, avec vous nous demandons à Dieu la prospérité de l'Institut, et, par elle, le plus grand bien des âmes.

La demeure des justes, qui chante aujourd'hui l'hymne de l'allégresse, c'est encore, je n'hésite pas à le dire, notre Canada catholique. N'allez-vous pas, chers nouveaux prêtres, continuer en ce pays l'oeuvre de vos Pères et de vos maîtres, et que fut cette oeuvre sinon celle de l'évangélisation et du salut ?

Ah ! vous pouvez saintement vous énergueillir de la noblesse de votre lignée, de son ancienneté aussi, puisqu'elle se confond avec les premiers noms de notre histoire nationale ? Dès avant Jacques Cartier, nous voyons deux courageux missionnaires aborder sur les côtes de l'Acadie et se trouver aux prises avec les plus pénibles difficultés.

quel
mar
mar
de
men
voqu
notr
de v
Fo
être
1800.
Ce
collè
to, à
les p
Supé
Cana
Et
ajou
tout
premi
de l'é
génér
Saint
pris, l
quel
lointa
Me
du Sa
lat de
l'Aum
ques
tout c
dus au
nité p
vénéra

Puis, comment exprimer l'héroïsme de ceux qui suivirent, et quelles grandes et attachantes figures que celles d'un Charles Lallemand, d'un Jean de Brébeuf, d'un Isaac Jogues ! O chers et vénérés martyrs, votre mémoire restera à jamais parmi nous, et le pouvoir de vos souffrances et de vos exemples parlera toujours éloquemment à nos coeurs. Fasse Dieu que nous puissions bientôt vous invoquer publiquement, comme nous vous invoquons dans l'intimité de notre âme, et vous rendre au dehors le culte que nous n'avons cessé de vous rendre au dedans !

Fondé sur le martyr, le ministère des Pères Jésuites ne pouvait être que fructueux au Canada. Il le fut jusqu'à leur dispersion en 1800. Il l'est davantage encore depuis leur reconnaissance en 1842.

Ce fut Montréal qui les reçut ; ce fut Montréal qui leur bâtit ce collège ; ce fut de Montréal qu'ils essaimèrent à Sandwich, à Toronto, à Québec ; ce fut de Montréal qu'ils partirent pour évangéliser les pauvres tribus sauvages, se rendant jusqu'à l'extrémité du lac Supérieur et complétant le réseau qui enlace la race algonquine au Canada.

Et s'il me fallait vous énumérer toutes les oeuvres qui existent aujourd'hui, c'est plus qu'un discours que je devrais instituer, c'est tout un volume que j'aurais à écrire. Si l'on excepte l'apostolat proprement dit, la plus importante de ces oeuvres est assurément celle de l'éducation de notre jeunesse canadienne-française. Plusieurs générations ont déjà été formées à l'ombre de ce vénérable collège de Sainte-Marie, et ce n'est pas sans une vive joie que nous avons appris, l'année dernière, la fondation du collège d'Edmonton, grâce auquel nos plus chers intérêts seront défendus dans l'Ouest le plus lointain.

Mentionnerai-je maintenant toutes les oeuvres annexes ? La Ligue du Sacré-Coeur et l'Association de la Jeunesse Catholique, l'Apostolat de la Prière et l'Union Catholique, la direction des Matelots et l'Aumônerie des Militaires, les Prisons et les Hôpitaux, les Bibliothèques publiques et les Retraites fermées, et j'en passe, ne pouvant tout connaître. Mes Frères, reconnaissez avec moi les services rendus au pays par la Compagnie de Jésus et profitons de cette solennité pour lui exprimer toute notre reconnaissance et toute notre vénération...

CONGREGATION DE NOTRE-DAME

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

LE mardi, 30 avril dernier, Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, évêque de Philippopolis, auxiliaire de Montréal et administrateur du diocèse, présidait une cérémonie de vêtue et de profession religieuse, à la Congrégation de Notre-Dame.

Ont revêtu l'habit de la Congrégation : les Soeurs Catherine McLellan, dite Saint-Michel-de-la-Croix, Marcelline Rodier, dite Sainte-Fernande, Géraldine Clarke, dite Sainte-Marie-Denis, Jeannette Prévost, dite Sainte-Cécile-du-Rosaire, Anny Hughes, dite Sainte-Hélène-Martyre, Bertha Trainor, dite Sainte-Agnès-Marie, Alice Julien, dite Saint-Etienne-de-Brescia, Catherine Gillis, dite Sainte-Marie-Pauline, Berthe Lavoie, dite Sainte-Mathilde-des-Anges, Catherine Hughes, dite Saint-Pierre-de-Sion, Marie-Anne Leblanc, dite Sainte-Marie-Hedwidge, Angéline Moreau, dite Sainte-Hélène-de-Troyes, Marie Bérubé, dite Sainte-Véronique-du-Sacré-Coeur, Gertrude Millette, dite Sainte-Gertrude-de-Nivelles, Marie-Ange Beaudet, dite Saint-Joseph-de-Rome, Marie Pelletier, dite Sainte-Marie-de-Fourvières, Cécile Morinville, dite Sainte-Cécile-Marie, Agnès Sauriol, dite Sainte-Marie-de-la-Résurrection, Florida Pitre, dite Sainte-Marguerite d'Antioche, Alice Saucier, dite Saint-Bernard-de-la-Croix, Blanche Brunelle, dite Sainte-Marie-Wilfrid, Eva Lavigne, Marie Frenette, dite Massicotte, Léa Tarte, Augustine Paiement et Geneviève Doiron, dite Albert, *converses*.

thie
Sai
ria
rin
Tho
vie,
Sair
Catl
ne I
Mar:
loug
Mari
pha
dite
goire
nie I
dite
fier,

Le
aumôn
teur a

M. P
le 22 de

Ont prononcé les vœux temporaires : les Soeurs Rosa Mathieu, dite Sainte-Gertrude-Marie, Marie-Louise Panneton, dite Sainte-Angéline, Lucia Gagnon, dite Sainte-Marie-Lucie, Maria Dusablon, dite Saint-Prosper d'Aquitaine, Ernestine Morinville, dite Sainte-Marie-Thérèse, Hanna Moore, dite Saint-Thomas de Marie, Ernestine Langlois, dite Sainte-Marie-Flavie, Alice Ward, dite Sainte-Thaïs, Aurore Charbonneau, dite Sainte-Marie-Elie, Callista Chaput, dite Sainte-Marie-Ephrem, Catherine-Frances Burke, dite Saint-Robert-de-Citeaux, Jeanne Duchesneau, dite Sainte-Marthe, Helen Barnes, dite Sainte-Marie-Raphaël, Ida Kay, dite Sainte-Marie-Ida, Louise McCullough, dite Sainte-Marie-Vincent, Béatrice Smyth, dite Sainte-Marie-Paula, Raphaelia Chisholm, dite Sainte-Raphaëla, Orpha Derouin, dite Sainte-Rose-de-Viterbe, Germaine Bertrand, dite Saint-Marcellus, Rose-de-Lima Carreau, dite Saint-Grégoire-de-Nysse, Yvonne Patry, dite Saint-Jules-de-Rome, Eugénie Lamarre, dite Sainte-Eugénie-Martyre, Alexina Trudel, dite Saint-Longin, et Agnès Arsenault, dite Soeur Montgolfier, *converse*.

Le saint sacrifice a été offert par M. l'abbé A. Fournet, S. S. aumônier de la Congrégation. M. l'abbé Many, S. S., directeur au grand-séminaire, prononça l'allocution de circonstance

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 25 mai 1914.

M. l'abbé V. Ferreri, curé de Vinton, diocèse de Pembroke, décédé le 22 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier*.

MGR O. ROUTHIER

NOCES D'OR SACERDOTALES



Le diocèse de Montréal ne pouvait rester indifférent à la célébration du cinquantième anniversaire de prêtre de Mgr O. Routhier, vicaire général du diocèse d'Ottawa, et actuellement administrateur de ce diocèse en l'absence de son vénérable archevêque. Aussi avait-il délégué pour le représenter un membre du chapitre de la cathédrale.

C'est que Mgr Routhier est né dans ce diocèse, à Saint-Placide; c'est qu'il a étudié dans un de nos collèges, le petit séminaire de Sainte-Thérèse; c'est qu'il a consacré les dix premières années de sa vie sacerdotale à l'enseignement et à la discipline des jeunes gens dans ce diocèse, soit à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, soit encore au collège de Sainte-Thérèse; c'est que, à la demande de son évêque, il a accompagné comme chapelain un détachement de zouaves de Montréal à Rome en 1870; c'est que, s'il est allé exercer le ministère à Ottawa, ce fut encore à la demande de l'évêque de Montréal, feu Mgr I. Bourget. Les fêtes splendides qui ont signalé à Ottawa le cinquantenaire sacerdotal du vénérable prélat, rejouissent donc à bon droit ses nombreux amis de Montréal.

Mgr Routhier est un des plus beaux prêtres que nous ayons fait à l'étranger. Mgr Duhamel sut le reconnaître puisqu'il le nommait vicaire-général quelques années après son arrivée au diocèse et lui obtenait la dignité de protonotaire apostolique il y a quelques vingt ans. Mgr l'archevêque actuel a honoré le digne prélat de la même estime et l'a continué dans les mêmes fonctions.

se
ra
pr
qu
dis
sol
de
sej
cor
I
thi
tin
sur
dan
orei
dan
Bas
éeri
ensu
vils,
neu

Le
seur
La
pierr
le, 21

D'ailleurs qui n'aimerait ce beau vieillard que les années semblent n'avoir touché que du bout des doigts? Qui n'estimerait cet homme aux manières si polies et si distinguées, ce prêtre au dévouement sans borne pour les pauvres et tous ceux que la misère ou la peine affligent, ce conseiller prudent et discret, ce *vir obediens* qui a pratiqué l'obéissance la plus absolue à ses maîtres comme son patron saint Onésime à l'égard de l'apôtre saint Paul? Qu'il vive donc longtemps, ce cher seigneur, heureux au milieu des siens édifiés par la pratique constante des plus belles vertus sacerdotales! *Ad multos annos.*

Il convient de dire, avant de terminer que la famille Routhier a fourni à l'Eglise et à la société plusieurs membres distingués. Quatre neveux et sept arrière-neveux ont marché sur les traces de leur oncle et occupent des places honorables dans le clergé. Les religieuses, nous l'avons entendu de nos oreilles, dans cette famille respectable, ne se comptent plus. Et dans la société civile, il faut nommer tout de suite Sir Adolphe-Basile Routhier, ancien juge de la Cour Supérieure, un de nos écrivains les plus remarquables, frère du jubilaire. Viennent ensuite des hommes de profession, des militaires, des officiers civils, des industriels, des cultivateurs, qui tous tiennent à honneur de garder les belles traditions de la famille Routhier.

L.-E. C.

AUX PRIERES

Le cher Frère Odorick, des Frères des Ecoles Chrétiennes, professeur à l'Académie de l'Archevêché, décédé le 27 mai.

La Révde Soeur Marie de Saint-Paul Aurélien (Marie-Rose Lapierre), des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée le 21 mai.

ERREURS FONDAMENTALES

La revue intitulée *La Pensée Catholique Contemporaine* catalogue ainsi les erreurs qui sont à l'origine de toutes les déviations que l'on déplore à l'heure actuelle.

“ La première a été de croire qu'on peut se couper en deux, se dimidier par une sorte de cloison étanche: le chrétien d'une part, l'homme politique de l'autre. Lorsqu'on est chrétien, il faut l'être tout entier, c'est saint Paul qui l'a dit : “ Quelque chose que vous fassiez, faites-le au nom de Jésus-Christ ”.

“ La seconde a été de considérer la religion comme une chose d'ordre exclusivement privé. Or la religion s'impose aussi bien à la société en tant que société qu'à l'individu. Léon XIII l'affirme expressément.

“ La troisième fut de considérer l'Eglise comme un pieux dispensaire de secours spirituels, et non comme une société parfaite, indépendante, prééminente, destinée par Jésus-Christ à embrasser dans son sein toutes les nations de la terre et à les soumettre à la loi morale du christianisme.

“ La quatrième fut de croire à la souveraineté absolue de l'Etat, alors qu'en réalité l'Etat dépend, comme tout être raisonnable en ce monde, et de la loi morale et du plan providentiel.

“ La conséquence fut de subordonner l'Eglise à l'Etat et de ne réclamer tout juste pour elle que le droit commun; de baser la légitimité de sa liberté sur la liberté égale de toutes les sectes, de toutes les erreurs.

“ Au fond, ces différentes erreurs n'en forment qu'une : *l'erreur libérale* ”.